



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE AU CHALET DES LOISIRS LE
23 MARS 2023 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement en vue de limiter par zone le droit de location à court terme sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Beauport et de définir une maison de tourisme

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.



Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 07.

088-2023

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement en vue de limiter par zone le droit de location à court terme sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Beauport et de définir une maison de tourisme

Monsieur Lorne Trudel donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement en vue de limiter par zone le droit de location à court terme sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Beauport et de définir une maison de tourisme et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

9.1 Période de questions

À 18 h 26, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 26



10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 26.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier